

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_146 : URBANISME ET HABITAT / APPROBATION DU BILAN / ÉVALUATION DU PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE" 2018-2022 **Rapporteur : Madame Angélique MARTINS**

Vu la convention-cadre du programme « Action Cœur de Ville » des Communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère signée le 20 septembre 2018, ainsi que ses avenants ;

Considérant l'importance d'approuver l'évaluation de l'acte I du programme « Action Cœur de Ville » 2018-2022 avant de poursuivre l'intervention publique ;

Considérant l'engagement d'un acte II du programme « Action Cœur de Ville », pour la période 2023-2026, orienté vers l'adaptation au changement climatique et la promotion de la sobriété énergétique et foncière, avec une attention particulière portée aux quartiers de gare et aux entrées de ville ;

Les Communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère font partie des 222 villes retenues pour bénéficier du programme national « Action Cœur de Ville ». Dans le cadre de ce programme partenarial d'une durée de 5 ans (2018/2022), les Communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère ont mis en œuvre une politique ambitieuse en matière de revitalisation de leur centre-ville aux côtés et avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), de l'État, de la Banque des Territoires, de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), d'Action Logement, du Département du Cantal et de la Région Auvergne-

Rhône-Alpes.

Cette opération s'articule autour de 5 axes fixés par le programme national :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Elle a débuté en 2018 par une phase d'initialisation comportant un diagnostic, la définition des orientations stratégiques ainsi que la délimitation des périmètres opérationnels du programme, à savoir les périmètres « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).

C'est donc à partir de 2019 que le programme « Action Cœur de Ville » est entré dans sa phase opérationnelle (phase de déploiement) avec la réalisation de nombreuses actions qui ont généré près de 82 millions d'euros d'investissement sur le territoire.

Pour mettre en œuvre l'évaluation locale de ce dispositif, les Communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère ont bénéficié de l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui a mandaté le bureau d'études SETEC ORGANISATION.

L'évaluation s'est structurée selon trois phases :

- phase de cadrage : définition des objectifs et des indicateurs (kit d'évaluation locale fourni par le programme « Action Cœur de Ville »), des besoins de connaissances, des sources de données ;
- phase de collecte : récolte des données quantitatives et qualitatives selon les indicateurs définis ;
- phase d'analyse : interprétation des résultats.

Le bilan-évaluation de l'acte I du programme « Action Cœur de Ville » 2018-2022 dont le rapport est annexé à la présente délibération a été présenté à l'ensemble des partenaires lors du Comité de Projet du 20 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan-évaluation de l'acte I du programme « Action Cœur de Ville » 2018-2022 des Communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.